

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7
Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT PAIÉES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 NOVEMBRE

LA GRANDE BATAILLE DE PARIS

Le *Matin* publie le bulletin officiel de la grande bataille livrée mardi dans le jardin des Tuileries contre quelques nourrices qui promenaient leurs babies, et sur la place de la Concorde contre les flâneurs qui se chauffaient au beau soleil.

Bulletin de la bataille et bulletin de la victoire ! Ce sont les nourrices qui ont donné le plus de peine aux forces militaires de M. Constans : elles ne voulaient pas quitter leur promenade favorite. Quelques Alsaciennes, ne parlant pas français, ne comprenaient pas, du reste, le premier mot de ce qu'on leur demandait ; il a fallu les expulser *manu militari*. Pour un peu, on aurait fait marcher les dragons campés au Palais de l'Industrie.

Car, il y a tout un plan de campagne, dressé par le général Saussier. Écoutez le *Matin* :

Il n'y a eu qu'une voix pour rendre hommage à la STRATÉGIE SAVANTE des forces réunies sur la place de la Concorde et aux abords de la Chambre des députés.

C'est le : « Soldats, je suis content de vous », de Napoléon, adressé par M. Constans aux policiers de M. Lozé et aux gardes à cheval du général Saussier.

La première brigade centrale, sous les ordres de son chef, M. Labat, se masse au pied de la statue de Strasbourg.

Pauvre statue ! Si elle a cru, un instant, que ces forces étaient destinées à délivrer sa ville, elle a dû être vite détrompée ; il s'agissait simplement de taper sur de bons bourgeois à défaut de Prussiens et de vexer quelques bonnes d'enfants.

L'accès des terrasses des Tuileries a été interdit au public dès la première heure, et un peloton de gardes municipaux avait été placé en réserve dans le jardin même.

Il y avait une réserve, prête à marcher, dans le cas où la manifestation des nourrices aurait eu lieu.

Suif l'énumération des forces militaires, un vrai corps d'armée.

D'ailleurs, le *Matin* ne révèle pas, dans tous ses détails, la « SAVANTE STRATÉGIE ».

De par cette stratégie savantissime, il y avait un pas accéléré obligatoire pour tous les passants. C'est la police qui réglait le pas des Parisiens. Et malheur à ceux qui ne marchaient pas au pas réglementaire. Au poste !

M. Constans avait également décidé que deux personnes formaient un groupe — certains policiers ont même conduit au poste un groupe formé d'une seule personne, témoin ce Hongrois enlevé pour s'être arrêté devant l'Obélisque !

— Ils sont deux, s'écrie un agent.
 — Séparez-vous, vous FORMEZ UN GROUPE !
 — Mais nous sommes députés, il n'y a pas de loi qui dise qu'on ne peut être deux dans la rue.
 — Ils raisonnent, enlevez-les !

Enfin, la bataille a pris fin et la victoire a été gagnée.

C'est la seule victoire que la République ait remportée jusqu'à présent, la grande victoire

du 12 novembre 1889 ; et devant la statue de Strasbourg, les hommes du 4 septembre ont pu dire, cette fois, avec vérité : « Nous n'avons cédé ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses. »

EDMOND BÉRAUD.

LA JOURNÉE DU 12

Nous avons annoncé, hier, que la manifestation projetée par les boulangistes n'avait pas été sérieuse. Néanmoins comme un grand déploiement de forces policières avait eu lieu, il fallait bien que les agents de M. Lozé fissent preuve de zèle et eussent l'air d'être utiles.

Ils n'ont pas manqué de remplir ce programme consciencieusement.

En effet, vers 5 heures 1/2 du soir, plusieurs députés boulangistes, sortant du Palais-Bourbon, traversaient la place de la Concorde, lorsque, devant la statue de Strasbourg, M. Déroulède, fidèle à son habitude, s'arrêta et tira son chapeau.

Aussitôt, un attroupement se forme, et quelques cris sont proférés. La police accourt et balaie le rassemblement.

Les députés poursuivent leur chemin. Arrivés rue Royale, ils sont accueillis par des cris divers. M. Bacot, officier de paix, s'avance et prie MM. Déroulède, Le Hérisse et Boudeau, qui se tenaient par le bras, de se séparer.

— Pardon, dit M. Déroulède, nous sommes des inséparables.

M. Boudeau, lui, tire de sa poche son écharpe et s'écrie qu'il est inviolable.

Arrestations de députés

A cet instant, une bousculade se produisit : une charge de gardiens débryla la rue Royale où s'étaient portés curieux et manifestants.

Les trois députés, ainsi qu'un M. Foursin, furent conduits au poste de la mairie du huitième arrondissement, où leur arrestation a été maintenue jusqu'à huit heures du soir.

Exploits de la police

Pendant ce temps, d'autres incidents se produisent place de la Concorde. Des promeneurs inoffensifs sont brutalisés sans raison et arrêtés sous prétexte de refus de circuler.

Une charge violente refoule les curieux dans la rue de Rivoli. Tout le monde est indigné, dit la *Presse*.

Un garçon de salle de l'hôpital de la Charité et d'autres citoyens sont arrêtés sans aucun motif.

Les policiers poursuivent de pauvres terrassiers chaussés de lourdes bottes qui les empêchent de circuler assez rapidement. On les pourchasse à coups de points dans le dos et finalement l'officier de paix les fait arrêter en criant aux agents :

— Écrivez-moi tout ça !
 Un autre officier de paix excite ses hommes en ces termes galants.
 — Aïe donc, tas de feignants !

La foule brutalisée

A l'entrée des Champs-Élysées, la foule est impitoyablement chargée ; gardiens de la paix, gardes à pied se mettent de la partie. Un brigadier s'écrie :

— Si vous ne circulez pas, je vous fais tous raser !

Les agents en bourgeois opèrent avec rage. Nous en voyons un qui est chaussé de souliers éculés ; M. Constans ne lui a donc pas payé ses appointements ?

Au poste !

Le nombre des arrestations opérées dans la journée de mardi n'est certes pas en rapport avec l'importance de la manifestation, — pas en rapport, parce qu'il est trop élevé.

Il atteint le chiffre de 160.

62 arrestations ont été maintenues. Procès-verbal a été également dressé à la charge de MM. Déroulède, Le Hérisse et Boudeau, députés, pour refus de circuler.

M. Déroulède et ses amis, relaxés à neuf heures du soir, ont l'intention de déposer une plainte contre l'officier de paix qui les a fait arrêter.

INFORMATIONS

UN FAUX DÉPUTÉ

Le bruit court que plusieurs députés importants de la gauche sont d'avis que la décision de la commission de recensement qui a déclaré Joffrin élu doit être cassée purement et simplement par la Chambre.

Joffrin serait résigné à donner sa démission d'avance pour éviter ce soufflet.

La sous-commission du 9^e bureau, tirée au sort hier pour examiner l'élection Joffrin, se compose de MM. Germain (Haute-Garonne) et Thivrier, de la gauche ; de Goyon, d'Espéuilles et de Lévis-Mirepoix, de la droite.

Le *Temps* confirme la nouvelle de la mise en liberté de Jacques Meyer :

« M. Jacques Meyer ayant accompli la moitié de sa peine, c'est-à-dire six mois de prison à la Santé, a été remis en liberté en vertu de la loi sur la libération conditionnelle.

» L'ordre de mise en liberté a été donné par l'autorité administrative après avis favorable du parquet. »

On sait que M. Jacques Meyer est le protégé de M. Thévenet.

On ne s'étonne pas de cette mise en liberté, mais on constate qu'il y a entre Jacques Meyer et le ministre de la justice une amitié solide.

On a profité d'un remaniement dans la salle d'honneur du ministère de la guerre pour faire disparaître le portrait de M. Boulanger de la galerie des anciens ministres. C'est un peu mesquin !

S. A. R. M^{re} le duc d'Orléans est allé avant-hier au Stand de Lausanne. Il était en compagnie du colonel divisionnaire suisse Lecomte.

Le duc d'Orléans a tiré d'une façon remarquable et a obtenu un prix.

Le colonel Lecomte, qui a pris part à la guerre d'Amérique avec le Comte de Paris, dont il est resté l'ami, est un excellent écrivain militaire.

ABANDON D'UNE LIGNE DE CHEMIN DE FER IMPRODUCTIVE AUX ÉTATS-UNIS

Voici un bon exemple qui vient de loin, mais qui n'en est pas moins excellent, et qu'il y aurait lieu d'imiter en France en nombre d'endroits. Le moment est spécialement propice, les élections étant terminées ; nous voulons parler, en effet, des lignes de chemins de fer électoraux, lignes dont l'exploitation est généralement onéreuse.

Cet abandon des lignes de fer improductives est un fait qui devient de plus en plus fréquent aux États-Unis. La Compagnie de Saint-Paul-Minnéapolis et Minatoba n'a mis aucun train en marche sur une partie de sa ligne depuis 1888. Une action a été intentée à la Compagnie, devant la Commission des chemins de fer de l'Etat, pour l'obliger à reprendre les opérations. Il a été établi que le trafic local ne payait pas 10 0/0 des dépenses d'exploitation.

En France, nous avons nombre de lignes qui sont loin d'atteindre une pareille recette proportionnelle.

INCURIE MILITAIRE

Un jour sans manger. — Inexplicable renvoi

Lundi, dans la journée, les jeunes gens de la classe se réunissaient aux diverses casernes qui leur avaient été assignées comme lieu de rendez-vous, pour, de là, être dirigés vers les villes de province où tiennent garnison les régiments dans lesquels ils doivent être versés.

Cette opération qui est, en quelque sorte, l'image de la première mobilisation, a, sur divers points, donné lieu, de la part du commandant militaire, à des incidents inexplicables et, en tout cas, infiniment regrettables.

C'est ainsi, par exemple, que les deux cents conscrits qui étaient convoqués au bastion de Passy, y ont été retenus de huit heures du matin à sept heures du soir, parqués dans une cour de cinq mètres de côtés, et exposés à toutes les intempéries.

Ce n'est pas tout : les fatigues de cette longue station ont encore été accrues par ce fait que ces jeunes gens sont restés sans manger, leurs surveillants s'opposant, selon la consigne donnée, à ce que des vivres leur fussent passés par leurs parents venus pour les accompagner.

Détail extraordinaire : un de ces surveillants s'étant laissé toucher par les supplications d'une mère et ayant remis un pain à un jeune conscrit, s'est vu infliger huit jours de salle de police en punition de cette marque de sensibilité.

Mais voici le comble :

Les majors, qui devaient faire subir à ces jeunes gens la visite réglementaire vers les deux heures de l'après-midi, n'arrivèrent qu'à cinq heures.

Quelques moments après, à leur grand étonnement, les conscrits furent renvoyés chez eux avec ordre de se présenter à nouveau jeudi matin.

Pourquoi ce retard ? Pourquoi cette journée passée à attendre ? Pourquoi ce renvoi chez eux de jeunes gens devant, depuis le jour de leur convocation, être logés et entretenus aux frais de l'Etat, et dont quelques-uns n'avaient plus de domicile ?

Nous ne voulons pas exagérer la portée de cet incident, mais comment est-il possible qu'il se soit produit, et comment se défendre, à ce spectacle, de vives appréhensions au sujet de la régularité avec laquelle s'opérerait une mobilisation générale, si de pareilles habitudes de relâchement impardonnable s'implantaient dans le commandement militaire ?

Nous aimons à espérer que les responsabilités encourues à cette occasion seront sévèrement réprimées, car, en pareille matière, toute négligence devient une faute grave.

(La Lanterne.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Parmi les améliorations apportées dans la marche des trains à partir du 18 novembre prochain, nous devons signaler :

L'arrêt à la station de Saint-Jean-Froidmentel, à 3 h. 55 soir, du train partant de Paris à midi 20 et arrivant à Tours à 6 h. 25 soir ;

L'arrêt à la station de Chissay à 6 h. 8 matin, du train partant de Tours à 5 h. 14 matin et arrivant à Vierzon à 7 h. 56.

Le train partant actuellement de Tours pour Angers à 4 h. 30 matin sera avancé de 43 minutes et correspondra à Angers avec un train se dirigeant sur Nantes, Saint-Nazaire, Vanne, Lorient et Quimper. La durée du trajet d'Angers pour ces destinations se trouve ainsi abrégée de 3 heures et demie.

A partir du 18 novembre prochain, la Compagnie d'Orléans a modifié la marche du train partant d'Angers à 2 h. 10 soir, de manière à le prolonger jusqu'à Quimper.

Les voyageurs se dirigeant sur la Bretagne pourront donc partir d'Angers à 2 h. 10 soir au lieu de 4 h. 4 matin, ce qui donne une économie de 3 heures 9 sur le trajet.

Dans le but de faciliter les relations de La Flèche avec Sablé, nous apprenons qu'à partir du 18 novembre prochain, le train qui part actuellement de Sablé à 3 heures soir sera retardé à 6 h. 40 soir. Il arrivera à La Flèche à 7 h. 9. Il continuera comme maintenant sur Aubigné.

Le Téléphone

A la suite d'un rapport adressé au Président de la République par M. Tirard, président du conseil, le décret suivant est intervenu :

« Art. 1^{er}. — Les abonnés aux réseaux téléphoniques urbains peuvent expédier et recevoir des télégrammes par la ligne qui les rattache à ces réseaux.

» La transmission de ces télégrammes est effectuée gratuitement, sauf l'exception visée ci-après ; mais elle est subordonnée au dépôt préalable d'une provision destinée à garantir le remboursement de la taxe télégraphique.

» Dans les villes comportant un réseau souterrain, l'abonné qui se propose d'user de la disposition qui précède, est tenu de verser annuellement, et d'avance, une redevance de 50 fr.

» Art. 2. — Les localités autres que les chefs-lieux de canton peuvent être rattachées à un bureau télégraphique au moyen d'un fil téléphonique. Ce fil et le bureau téléphonique qui le dessert sont établis avec la participation des communes intéressées. La part contributive de ces communes aux frais de premier établissement, est fixée à 100 fr. par kilomètre de ligne neuve à construire, ou à 50 kilomètres de fil à établir sur appuis déjà existants et à 300 francs pour fournitures d'appareils et installation du poste téléphonique.

» Art. 3. — Dans les localités possédant une recette des postes, le service téléphonique est confié au receveur. Dans toutes les autres, le gérant des bureaux téléphoniques et son suppléant sont désignés par le maire après avoir été agréés par le directeur départemental. Ils devront être remplacés sur la demande de l'administration. Ils bénéficient, sur la transmission des télégrammes, des mêmes remises que les gérants des bureaux télégraphiques municipaux. Ils prêtent le même serment professionnel.

» Art. 4. — Toute personne peut expédier et recevoir des télégrammes par une ligne téléphonique municipale. La transmission de ces télégrammes est effectuée gratuitement, mais elle est subordonnée au paiement de la taxe télégraphique. Le paiement de cette taxe est effectué entre les mains du gérant du bureau téléphonique. Si ce gérant n'est pas en même temps receveur des postes, ses recettes et ses dépenses sont comprises dans la comptabilité du bureau télégraphique avec lequel il communique.

» Art. 5. — Tout télégramme destiné à être distribué par un bureau téléphonique municipal, est soumis à des frais d'express, à moins que la municipalité n'ait pris ses dispositions pour que cette distribution puisse s'effectuer gratuitement.

» Art. 6. — Un télégramme ne peut être télégraphié, soit par une ligne urbaine, soit par une ligne municipale, que s'il est écrit en français, en langue claire et si son texte n'excède pas 50 mots. »

Le bureau de tabac situé rue d'Orléans, 39, à Saumur, vient d'être autorisé par l'enregistrement à vendre le papier timbré.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DANS LA MARINE

Les engagements volontaires dans le corps des équipages de la flotte sont ouverts à partir du 8 novembre pour les cuisiniers et les maîtres d'hôtel.

Les candidats devront être âgés de dix-huit ans au moins et avoir 1^m54 de taille au minimum ; ils adresseront leur demande d'engagement au commandant de la division des équipages de la flotte la plus rapprochée de leur résidence (Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon) et joindre à l'appui les certificats de patrons dûment légalisés dont ils sont porteurs. Ils ne pourront être admis à s'engager qu'après avoir subi un stage de trente jours dans les hôpitaux maritimes et avoir fait preuve d'une bonne aptitude professionnelle.

Les frais de voyage pour se rendre au port sont à la charge des candidats, ainsi que les frais de retour en cas de refus ; ils sont nourris et logés pendant la durée du stage.

AVIS A MM. LES CHARCUTIERS

Nous sommes inondés, depuis quelques années, de charcuterie italienne qui nous arrive de Bologne, généralement dans des petites boîtes multicolores.

Il paraît qu'il faut se méfier de ces importations, nos voisins fabricant leurs conserves avec beaucoup de choses, mais pas avec de la viande de porc.

L'autorité administrative de Bologne, instruite du fait, vient de faire procéder à des perquisitions dans les fabriques de conserves Colombini, Milani et Lanzarini.

L'une des maisons visées, celle des Colombini, a répondu par un article, dans les journaux, avouant avec désinvolture qu'elle employait de la viande de veau, concurremment avec celle de porc.

Des manifestations tumultueuses ont eu lieu à Bologne. On a brisé les vitres des fabricants de conserves aux cris de : « A bas les trompeurs ! »

Nos consommateurs français sont avertis. S'ils se laissent prendre à l'avenir, ce sera bien leur faute.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience d'hier. — Le nommé Guillemot est accusé de tentative d'assassinat sur le sieur Pouzet, surveillant à Fontevraut. Le jury le déclare coupable avec circonstances atténuantes. La Cour condamne, en conséquence, Guillemot à huit ans de travaux forcés.

SOCIÉTÉ DE TIR « LA BRÉZÉENNE »

Cette société organise, pour dimanche prochain 17 novembre, ou, en cas de mauvais temps, pour les dimanches 24 novembre et

1^{er} décembre, un concours de tir au siège de la société, à Brézé.

Voici la nomenclature des prix :

Tir à la carabine de précision

10 prix. — 1^{er} prix, une canne-fusil. — 2^e, une gourde de chasse. — 3^e, une paire de lampes. — 4^e, un service liqueurs cristal rouge. — 5^e, une demi-douzaine d'assiettes. — 6^e, une demi-douzaine d'assiettes. — 7^e, une paire boutons de manchettes. — 8^e, un essuie-plumes. — 9^e, une chaîne de montre. — 10^e, un éventail.

Carabine Martini

10 prix. — 1^{er} prix, une coupe cristal. — 2^e, une paire de fleurs. — 3^e, une montre. — 4^e, une canne (tête de chien). — 5^e, une paire de vases. — 6^e, une pipe arabe. — 7^e, un plumier. — 8^e, une boîte à allumettes et une blague. — 9^e, une épinglette (œil de chat). — 10^e, une gravure.

Fusil Gras

10 prix. — 1^{er} prix, une médaille d'argent et un diplôme. — 2^e, un revolver. — 3^e, une corne de chasse nickelée. — 4^e, un panier de service liqueurs. — 5^e, un pot à tabac. — 6^e, un thermomètre. — 7^e, un porte-cigarettes. — 8^e, deux chromos. — 9^e, une pipe en bois. — 10^e, un porte-allumettes et une blague.

Pistolet

6 prix. — 1^{er} prix, un revolver et diplôme. — 2^e, la Buraliste (service tabac). — 3^e, un poignard arabe. — 4^e, une canne jonc. — 5^e, un couteau. — 6^e, une épinglette (pistolet).

MONTREUIL-BELLAY. — Lundi dernier, on a retiré du Thonet, à Montreuil, le corps d'un soldat du 77^e, nommé Désiré Moine, natif de Chalandray (Vienne). Ce militaire arrivait de permission et se dirigeait vers Cholet, où son régiment tient garnison ; mais, s'étant trompé de train, il resta à Montreuil. On suppose que c'est en attendant un autre train que Moine, en se promenant sur les bords du Thonet, sera tombé accidentellement dans la rivière.

ANGERS

Exposition de chrysanthèmes. — En présence du succès si légitime de l'exposition de chrysanthèmes et des demandes des visiteurs, la Société d'horticulture d'Angers a décidé de laisser l'exposition ouverte jusqu'à lundi prochain 18 novembre inclusivement.

Le prix d'honneur a été décerné à M. Focquereau-Lenfant.

Le premier prix, médaille d'or, à M. Billot, jardinier de l'Université catholique.

MM. Ragot et Fargeton étaient hors concours.

UN TRAIN EN PANNE

On lit dans le *Ralliement* :

« Mardi soir, 12 courant, à la côte de Bonnezeau, le train Angers-Poitiers ne pouvant plus être remorqué par sa locomotive, force fut de faire descendre les voyageurs sur la voie.

» Ce procédé emprunté aux pataches du siècle dernier ne devrait pas être l'apanage — je devrais dire le monopole — d'une ligne de l'initiative de laquelle le public attend toutes les réformes et toutes les améliorations. —

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

La vue du chagrin maternel avait mis une larme dans les yeux de Noël ; puis :

— Pauvre maman ! avait-il pensé, au retour je la couvrirai d'or.

Et, de ses regrets, tout avait été dit.

Où allait-il ?

Volontiers il se fût mis en route pour le zénith, les étoiles, le centre de la terre et les mondes sous-marins. Il se contenta d'errer d'un pôle à l'autre, toujours à la poursuite de la chère idole. Sa vie fut rude. Au Canada, il fit le trafic des fourrures, et fut, un jour, trouvé à demi gelé sur les neiges. En Afrique, une insolation menaça de l'envoyer dans l'autre monde.

Il serait trop long de relater ici toutes les phases dramatiques de son existence. Bref, il revint victorieux de ses pérégrinations, et portant en triomphe un chargement de pépites d'or.

Il avait trente ans alors, une tête expressive, un cœur méridional prenant feu comme une gerbe de paille. Il épousa, dans un élan d'enthousiasme, une Syrienne de la plus grande beauté. Il en eut une fille. Dix années se passèrent dans un bonheur à peu près complet, l'oiseau errant avait pris goût au colombier ; puis M^{me} Richebrac mourut à Marseille, dans une épidémie de choléra. Noël la pleura sincèrement ; et, las enfin de la brillante et misérable existence des désœuvrés, il se sentit repris par le vertige des voyages.

Sa fille fut placée dans une institution des plus en vogue. Elle y reçut une éducation parfaite. Valérie était charmante, et à vingt ans elle épousa, par amour, le marquis de Trémur. Cette union combla les vœux du nabab : sa fille marquise !... et marquise suivant son inclination ! L'heureux père nageait dans un ciel bleu. Les fêtes du mariage furent royales, et l'année suivante on prépara un petit berceau. Un bel enfant vint un soir sommeiller sur l'oreiller de dentelle ; hélas ! avec son premier souffle, on entendit aussi le dernier soupir de sa mère. Quelques mois après, le marquis de Trémur mourut dans un accident de chasse. M. Richebrac et la marquise furent littérale-

ment anéantis par ces deux coups de foudre, presque simultanés ; mais l'enfant fit un miracle, et rendit le courage aux vieillards abattus. Gaston grandissait. Son joli visage avait une expression mutine, son rire était franc, argentin, et sa jeunesse éclatait sur le fond sérieux du manoir, comme une branche de roses sur la trame d'une étoffe sombre.

Il faisait les délices de sa grand-mère, qui bientôt reconnut que tous deux étaient de la même race ; de la race des généreux et des bienfaisants.

Quant au nabab, toutes ses ambitions se reportèrent sur son petit-fils. Ses rêves de gloire se ranimèrent : il voulait pour Gaston les plus hautes destinées.

Renversé dans son fauteuil, avec une expression de triomphe sur ses lèvres épaissies :

— Oui, disait-il, ce soir même où nous le voyons pour la première fois, oui, marquise, nous ne pouvons le nier, Gaston excelle en tout. Sa supériorité éclate et s'impose. Avec quel succès il a passé les examens du vaisseau-école ! Puis les grades sont venus. Le voilà enseigne, marquis, beau cavalier ; et, de plus, ayant en dot de nombreux domaines rachetés

et donnés par le bonhomme Richebrac. A quel mariage ce garçon ne peut-il prétendre ? Marquise, marquise, ce garçon sera irrésistible.

M^{me} de Trémur se mit à sourire, et, s'armant de la pincette en fer doré, elle rapprocha l'une de l'autre les bûches enflammées.

Sur le sujet mariage, le nabab avait une verve intarissable. Il s'attendrissait à la pensée d'une lignée de Trémur entourant son fauteuil et bégayant :

— Grand-père !... grand-père !

Puis, s'exaltant, il se mit à passer en revue toutes les beautés méridionales et bretonnes. Pas une n'était digne de son petit-fils.

La marquise écoutait avec intérêt les paroles véhémentes de M. Richebrac, les ponctuait de légères exclamations qui n'étaient pas sans malice.

— Eh bien ! dit-elle enfin, avec une petite teinte d'ironie, si la France ne peut nous fournir la fiancée rêvée, nous irons la chercher en Angleterre, en Russie, dans le Nouveau-Monde ; s'il en est besoin, nous adresserons à toutes les cours de l'univers le portrait du prince Charmant.

Noël ne répondit pas ; il lui venait des inspirations, il faisait des découvertes. A Marseille,

Certes, les Chemins de fer de l'Etat peuvent et doivent par tous les moyens à la disposition du gouvernement obliger les lignes des compagnies à mieux desservir le public, mais ce n'est pas en faisant descendre des voyageurs au milieu de la route et en pleine campagne que la ligne de l'Etat justifiera l'utilité de son existence déjà si fortement contestée.

LES VINS DE LA TOURAINE

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, la récolte sera bien inférieure à celle de l'année dernière, mais en revanche elle est de qualité bien supérieure, surtout dans les vignobles où les traitements contre les maladies cryptogamiques ont été appliqués en temps utile.

La semaine dernière, il s'est traité à Bourgueil et à Chinon quelques affaires en vins vieux, dans les prix de 90 à 110 fr. la pièce suivant qualité, mais il n'a été fait aucun achat sérieux en vins nouveaux, les cours n'étant pas encore bien établis.

On nous annonce que sur la côte du Cher et notamment à Saint-Avertin où les vins sont cette année de qualité supérieure, on a acheté plusieurs celliers dans les prix de 93 à 110 fr. Dans le canton d'Amboise, affaires nulles les décuisions n'étant pas encore terminées. On ne peut donc pas apprécier exactement ce que seront les vins.

Il faut donc attendre encore une quinzaine de jours pour que les cours soient bien établis partout en Touraine.

UN BEAU BROCHET

M. Migaud, instituteur à Saint-Martin-de-Sanzay, étant à la pêche sur le Thouet, avec deux de ses collègues, a pris un brochet énorme qui pesait 9 kilogrammes, et qui ne mesurait pas moins de 1^m05 de longueur.

LE PRIX DE LA QUININE

Voici une bonne nouvelle pour les personnes qui souffrent de fièvres ou de névralgies. Le prix de la quinine, qui est, comme on le sait, un des médicaments les plus chers, diminue dans des proportions extraordinaires. Le kilogramme, qui valait 500 fr., se paye aujourd'hui 40 fr. et l'on annonce que la baisse s'arrêtera pas là, car on a fait dans l'Amérique du Sud et à Java des plantations d'arbres à quinquina dont la récolte prochaine doublera probablement la production générale.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Les amateurs de longs spectacles ont été servis à souhait lundi dernier avec le *Chalet* et la *Traviata*. Ces cinq actes prenaient fin mardi matin à une heure. Malgré cette perspective, le public était venu en grand nombre entendre dans ces deux œuvres magistrales les

il connaissait un banquier, dont la fille unique étincellerait sous les diamants comme une reine... Non, ce n'était pas suffisant... Et le titre?... Il fallait un titre!... En Italie vivait un prince qui consentirait volontiers à donner au marquis l'aîné de sa belle famille, une brune Romaine dont la beauté pouvait rivaliser avec les déesses du monde antique. M. Richebrac avait rendu de grands services au noble seigneur, lui avait prêté une somme importante dans un moment difficile... Oui, l'alliance des deux noms était irréprochable: le marquis Gaston de Trémour du Roscoat s'unissait à la princesse Jemma Donatelli!... Quelle effet cela produirait sur les lettres de part! Comme toute l'humble famille des Richebrac de Marseille serait éblouie!

Et Noël se frottait les mains.
Puis, remuant soucieusement la tête:
— Non! ce n'est pas cela encore. Le prince Donatelli aime trop les cartes; le plus clair de son patrimoine s'en ira quelque jour emporté sur la roulette... Mais cherchons, et cherchons toujours, nous la trouverons enfin notre radieuse étoile.
Et de sa main il décrivit un cercle dans le vide, pour indiquer l'immensité des horizons

nouveaux artistes que la direction avait engagés depuis peu.

Dans le *Chalet*, M^{lle} Michaud abordait, dit-on, la scène pour la première fois, ce qui explique les petits accrocs occasionnés par l'inexpérience de la jeune cantatrice. M. Gréteaux nous a présenté un Daniel d'une aphonie me rappelant un peu Cooper, dans une revue représentée naguère aux Variétés, parodiant le Capoul de *Paul et Virginie*. Il est vrai que ce pauvre Daniel paraissait fort enrhumé. M. Darras a été en tous points excellent dans le rôle du sergent Max. Notre nouvelle basse possède un bel organe qu'il dirige avec aisance, nuancant les moindres détails avec une scrupuleuse exactitude. Ces belles pages du *Chalet* ont été pour M. Darras l'occasion d'affirmer un talent que d'unanimes applaudissements ont soulignés.

Notre confrère du *Ralliement* s'exprime ainsi pour les débuts, dans la *Traviata*, de M^{me} Pupier et de M. Villard, débuts qui ont eu lieu jeudi dernier sur la scène angevine:

« M^{me} Pupier est une charmante personne, qui me paraît une comédienne fort avisée. Malgré son émotion bien naturelle, sa voix s'est montrée suffisamment forte pour les grands rôles. Elle a bien nuancé certains passages, entre autres le final du troisième acte et tout le dernier acte, ce qui lui a valu applaudissements et rappels.

» M. Villard nous a fait entendre une voix de baryton flexible et bien timbrée; de plus il possède de la justesse et du style. Depuis la romance du deuxième acte qu'il a admirablement chantée, la soirée n'a plus été qu'un succès pour lui. Nous espérons qu'il soutiendra la bonne opinion que nous concevons de son talent.

Il n'y a rien à ajouter à ces justes réflexions, et la représentation de lundi à Saumur n'a été que la répétition de celle d'Angers.

M. Samaty a chanté avec grâce le rôle de Rodolphe. Cet artiste a maintenant conquis les sympathies du public, et les futures représentations ne seront désormais pour lui qu'une suite de succès!

Avec un orchestre incomparable, dirigé par un chef non moins incomparable, M. Sureau-Bellet se trouve maintenant à la tête d'une troupe qui, ainsi reconstituée, sera, dit un de nos confrères angevins, « incontestablement supérieure à celle des deux dernières années, dont le sans-gêne et le cabotinage avaient écarté les spectateurs de la scène d'Angers » et de celle de Saumur également.

NEMO.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 14 novembre

Si j'étais Roi! opéra-comique en 3 actes, musique d'Adam. — Pour les représentations de M. Giraud, baryton.

dans lesquels allait plonger son ardente imagination, afin d'y découvrir la reine de beauté, le riche lingot d'or, la descendante des preux digne du jeune Gaston.

— Sera-t-elle bonne au moins notre petite belle-fille? interrompit M^{me} de Trémour. Ah! mon cher monsieur Richebrac, moi, je n'ai pas votre genre d'ambition; ou plutôt la mienne est plus grande encore. Je désire avant tout, pour notre fils, une femme de cœur et d'intelligence, une femme pieuse ayant au plus haut degré la délicatesse de l'hermine; une femme d'intérieur, considérant son foyer comme un sanctuaire; une femme sachant manier le fuseau, ouvrant aussi les livres; une femme enfin ayant de la tendresse dans l'âme et de la poésie dans la pensée, car la tendresse enfante le dévouement, et la poésie seule colore la vie.

M^{me} de Trémour s'était animée en parlant ainsi. Elle reprit avec douceur:

— Je connais à fond notre Gaston: tout petit, ne lui ai-je pas fait bégayer sa première prière? Il a confiance dans son aïeule. Que de fois il m'a ouvert son cœur, et je sais qu'il contient des trésors de dévouement, de tendresse, de respect, dont nous ne devons pas

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(13^e Année)

DIMANCHE 17 Novembre 1889, à 1 heure 1/2

344^e CONCERT POPULAIRE

6^e de l'abonnement

AVEC LE CONCOURS DE

M. Henri MARTEAU, violoniste.

Programme.

1. Ouverture du *Médecin malgré lui* (Gounod).
2. Concerto pour violon avec accompagnement d'orchestre (Mendelssohn). — M. H. Marteau.
3. Ouverture du *Roi d'Ys* (Lalo).
4. (A) Stances (J.-A. Wiernsberger); (B) Rondo brillant (E. Lefèvre). — Première audition. — M. H. Marteau.
5. Divertissement des jeunes Ismaélites, enfance du Christ (Berlioz). — Flûtes, MM. Buysse, Schreurs. — Harpe, M. Bonifacio.
6. Caprice pour violon avec accompagnement d'orchestre (E. Guiraud).
7. Marche des Fiançailles de *Lohengrin* (Wagner).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 novembre 1889.

Le marché montre encore aujourd'hui un peu d'indécision. Le 3 0/0 s'arrête à 87.32; le 4 1/2 0/0 à 104.97.

L'action du Crédit Foncier a oscillé entre 4,300 et 4,305. L'épargne continue activement ses achats en obligations foncières et communales.

On est à 845 sur la Banque de Paris et des Pays-Bas. La Banque Nationale du Brésil se négocie avec une prime de 144 à 145 fr. 20. Le tasselment qui s'est produit ces jours derniers a amené des demandes.

La Société Générale est tenue à 458.75. La Banque d'Escompte progresse à 533.75; c'est par l'intermédiaire de cette Société que seront émises, le 26 courant, les 40,000 actions de la Société en formation des établissements Decauville.

On sait que l'assemblée générale du Comptoir national d'Escompte, tenue le 3 novembre, a voté l'augmentation du capital de 40 à 80 millions. En conséquence, il va être émis, le 23 courant, 80,000 actions nouvelles de 500 fr. au prix de 530 fr. l'une.

Les demandes d'obligations 4 0/0 des Chemins russes de Koursk-Charkow-Azou parvenues au Comptoir national d'Escompte et aux autres établissements sont en quantité telles qu'on prévoit une réduction importante des souscriptions. Les titres font 2 et 3 fr. de prime sur le marché en banque.

L'Alpine toujours ferme de 208 à 210. On demande le Gaz de Madrid à 540.

La reconstitution du Crédit Provincial sera un fait accompli dans les premiers jours de décembre; le cours actuel de 70 fr. est donc essentiellement favorable aux achats.

L'obligation des Chemins Économiques cote 385.25.

La Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris, escompte dès maintenant les coupons à l'échéance du 1^{er} janvier.

CINQ MÉDAILLES D'OR

Les premières récompenses — médailles d'or — ont été obtenues aux Expositions internationales de Paris, 1878; Melbourne, 1880; Amsterdam, 1883; Paris, 1889, par la MAISON L. FRÈRE, H. FOURNIER et C^{ie}, successeur, 19, RUE JACOB, PARIS, qui prépare les véritables Capsules Guyot, si efficaces contre les rhumes, bronchites chroniques, catarrhes, etc.

disposer légèrement... Voyez-vous, ami, la fortune éblouit un instant; mais elle ne trompe pas le cœur... Qu'est-ce que l'union de deux patrimoines? Un marché, un simple marché.

M. Richebrac s'était rapproché de son interlocutrice, et d'un signe de tête approuvait chacune de ses paroles.

— Bravo! bravo! fit-il enfin, voilà une belle tirade, marquise... et d'une vérité!... Mais, sainte mère des anges! je pense tout comme vous. Allez, ne craignez rien, si je veux brillantes les plumes de l'oiseau rare, nous tâcherons que, sous l'aile, batte aussi un bon cœur.

Les deux amis se séparèrent sur cette pensée conciliante, et Noël Richebrac, précédé de son fidèle Luco, regagna son appartement.

(A suivre.)

L'ORIFLAMME PÉTROLE BLANC
inflammable
SANS ODEUR
Produit une Lumière incomparable
En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

Au mess.
L'officier de semaine à une nouvelle ordonnance qui sert à table:
— Dumanet, avant d'enlever les assiettes à soupe, il faut d'abord demander à chacun s'il en désire encore.
— Bien! mon lieutenant.
Le lendemain, l'ordonnance se penche respectueusement vers l'un des convives et lui demande:
— Monsieur le lieutenant désire-t-il encore du potage?
— Volontiers.
— C'est qu'il n'en reste plus.

MARCHÉ de Saumur du 9 Novembre 1889

Froment-commerce, Phectolitre	18	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	17 30	Veuve	1 80
Métail	—	Mouton	2 20
Seigle	—	Porc	1 60
Orge	8 63	Poulets la couple	3 50
Avoine	8 25	Dindonneaux	10 50
Sarrasin	—	Canards	3 50
Haricots blancs	18	Oies	9
Haricots rouges	16	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 25
Noix	12 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	—
Châtaignes	15	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
Sel les 100 kil.	15	id. 2 ^e id. 100 kilog.	16
Son	12	id. 3 ^e id. 100 kilog.	16
Pommes de terre, la barrique	40	Charbon de terre	4 50
Farine, la culasse de 157 kilog.	54		
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	—		
id. 2 ^e id. 0.133.33	—		
id. 3 ^e id. 0.131.88	—		

Cours des Vins:

Rouges.		
Souzay et environs	la barrique	400
Champigny	—	100
Varrains	—	100
Bourgueil	—	100
Restigné	—	100
Chinon	—	95
Blancs.		
Coteaux de Saumur	la barrique	100
Ordinaires, environs de Saumur	—	90
Saint-Léger et environs	—	70
Varrains et environs	—	100
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	70
La Vienne	—	70
Cidre de Bretagne	la barrique	40
Cidre de Normandie	—	45
Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre	—
Vinaigre de vin	—	—

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR
P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent.;
Hors ville, par 5 kilos, 80 cent.;
Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;
Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.;
Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent.;
Hors ville, par 5 kilos, 85 cent.;
Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;
Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

SOCIÉTÉ ANONYME DES G^{ds} BOUILLONS PARISIENS

CAPITAL: 3,000,000 DE FRANCS.
SIÈGE SOCIAL: 1, Place Boieldieu, à PARIS.
SOUSCRIPTION PUBLIQUE.
110,000 Obligations de 500 Fr.
INTÉRÊT ANNUEL: 15 FRANCS
Payable semestriellement les 1^{er} Mai et 1^{er} Novembre au Siège de la Société, 1, Place Boieldieu, à Paris.
Jouissance du 1^{er} Novembre 1889.
REMBOURSEMENT: 500 FRANCS PAR TIRAGES ANNUELS EN 70 ANS À PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 1900.
PRIX D'ÉMISSION: 285 Fr.
PAYABLES COMME SUIT:
50 francs en souscrivant;
100 » à la répartition (du 20 au 25 Novembre 1889);
50 » le 15 Janvier 1890;
85 » le 15 Mars 1890.

285 francs.
Ces Obligations constituent un placement à 5 0/0 net d'impôt, sans compter la prime de remboursement.
Le produit de cette Émission sera plus spécialement employé en ACHATS D'IMMEUBLES et en création de Nouveaux Établissements.
Les intérêts et le remboursement de ces obligations sont GARANTIS par tout l'ACTIF actuel de la Société, par les nouveaux Établissements à créer et les immeubles à acheter.
Les titres entièrement libérés à la répartition seront délivrés au prix de 280 francs avec jouissance du 1^{er} Novembre 1889; ils auront donc droit à la totalité du coupon payable le 1^{er} Mai 1890.
La Souscription aura lieu le 16 Novembre à PARIS: Au Siège de la Société, 1, Place Boieldieu.
On peut dès à présent souscrire par correspondance.
LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux

« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur, A l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, à midi,

En un seul lot

Plusieurs parcelles de Terre et Vigne,

Situées commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1889, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des saisies immobilières dudit tribunal, au Palais de Justice, à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date du premier décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de Bedon, huissier à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, dénoncé; visé et transcrit, conformément à la loi;

Et aux requête, poursuite et diligence de M. Pierre-Louis Galbrun, ancien notaire, propriétaire, demeurant à la Roche-Froissard, commune de Gennes (Maine-et-Loire), ayant pour avoué M^e André POPIN, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Jacques-Romain Aucoin, cultivateur, demeurant à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), ce dernier tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de la dame son épouse;

2^o M^{me} Marie-Joséphine Nivet, épouse du sieur Aucoin, demeurant avec lui à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire),

Il sera, le samedi quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le premier décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, M. Galbrun a, suivant exploit de BELLON, huissier à Montreuil-Bellay, du cinq août mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, fait commandement aux époux Aucoin d'avoir à payer la somme de mille cent quarante-cinq francs soixante-cinq centimes, montant en principal des condamnations prononcées audit jugement, plus intérêts et frais; faute par lesdits époux Aucoin d'avoir obtempéré à ce commandement, ledit sieur Galbrun a fait saisir réellement les immeubles ci-après suivant procès-verbal de BEDON, huissier à Montreuil-Bellay, en date du dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf; ce procès-verbal a été dénoncé auxdits époux Aucoin suivant exploit du même huissier, en date du dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et visé.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 45, numéros 40 et 41.

La lecture et la publication du cahier des charges, dressé et déposé par M. POPIN, avoué, ont été faites le neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf et l'adjudication a été fixée au quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

DÉSIGNATION

Lot unique.

1^o Un morceau de vigne, sis au Mortumier, commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), contenant environ trente ares, joignant au levant un lac, au nord Briand, au midi Cholet et au couchant Branchu;

2^o Un morceau de terre en friche, sis à la Grande-Champagne, dite commune, contenant environ vingt-deux ares, joignant au nord Oury, au couchant Panneau, au levant Héron, au midi Malécot;

3^o Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant environ dix-huit ares, joignant d'un côté Panneau François, d'autre côté Daviau, au nord Haeault et autres;

4^o Un morceau de vigne, sis aux Carousseaux, même commune, contenant environ onze ares, joignant au nord veuve Martineau, au levant Jean Tessier, au midi Guibert.

Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeront aux mains de l'adjudicataire francs et libres de toutes charges de cette nature non inscrites.

MISE A PRIX

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant à la somme de deux cents francs, c. 200

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o Et au Greffe du Tribunal où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, f. c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (908) Signé : L. PALUSTRE.

OCCASION

5,000 bouteilles

Vins blancs des coteaux de Saumur

1874, 1884 et 1887

A vendre dans une propriété située au centre des meilleurs crus des Coteaux.

Tous ces vins ont été récoltés sur la propriété elle-même, et sont d'une qualité indiscutable.

Pour traiter, s'adresser à M. SORÉ, négociant à la Croix-Verte.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION

De diverses fournitures pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le JEUDI 5 DÉCEMBRE 1889, à 2 heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1890.

- 1^{er} groupe. — Métaux divers.
- 2^e groupe. — Fer de Berry, tôle d'acier, tôle de fer.
- 3^e groupe. — Charbons.
- 4^e groupe. — Ingrédients divers.
- 5^e groupe. — Bois divers.
- 6^e groupe. — Cuir divers.
- 7^e groupe. — Tissus divers et accessoires de sellerie.
- 8^e groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative des magasins centraux, rue Saint-Dominique, à Paris; dans les bureaux de M. l'Intendant militaire, rue du Cygne, à Tours; dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, DÉFAIT.

Vêtements sur mesure

A QUALITÉ ÉGALE, FAÇON AUSSI SOIGNÉE

15 à 20 0/0 moins cher que partout ailleurs.

L. RÉMY, tailleur

29, rue du Pressoir-S^t-Antoine, à Saumur.

Jacquettes, Redingotes et Manteaux

Pour Dames, sur mesure

TRAVAIL À FAÇON ET RÉPARATIONS

Prix très modérés.

Les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas se déranger, n'ont qu'à faire prévenir M. RÉMY par une carte postale ou autrement : il se rend auprès d'elles.

HUILE D'OLIVE

DE 1^{er} CHOIX

Provenant de la maison MARCELLIN CORNU, de Salon (Bouches-du-Rhône), a obtenu 2 MÉDAILLES D'OR en 1867 et à l'Exposition universelle de 1889.

Dépôt, échantillons et prix courants, chez M. RICHARD-ALAIS, négociant en vins, rue Beaurepaire, n^o 39, à Saumur. (864)

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

Ville de Doué-la-Fontaine

ADJUDICATION

DU

Droit d'Étalage

A la Mairie de Doué, le LUNDI 25 NOVEMBRE 1889, à une heure de l'après-midi.

Mise à prix : 12,000 fr.

Prix du bail actuel, 14,765 fr.

Cautionnement exigé, 4,000 fr.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GUADE-BELLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTEVILLE. — Prescrit comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES

CHOCOLATS IMBERT

Menier, le 1/2 kil.,	1.65	Santé fin, le 1/2 kil.,	1.30
Planteur, —	1.65	— surfin, —	1.60
C ^o Coloniale, —	2.20	Supérieur vanille, —	1.90
Félix Potin, le 1/2 k.,	1.30, 1.50, 1.70	Double vanille, —	2.10
Express, les 6 déjeuners, 90 et	1.20	Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.	

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 30	Banque de France	4220 —	Nord	1777 50	Compagnie parisienne du Gaz	524 —
3 0/0 amortissable	90 85	Banque d'Escompte	532 50	Orléans	1357 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	352 50
4 1/2 1883	104 85	Comptoir national d'Escompte	662 50	Ouest	942 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	457 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1305 —	Compagnie parisienne du Gaz	1425 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	457 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	531 —	Crédit Industriel et Commercial	575 —	Transatlantique	610 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	455 —
— 1865 4 0/0	528 —	Crédit Lyonnais	698 75	Canal de Panama	53 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	387 —
— 1869 3 0/0	411 —	Crédit Mobilier	492 50	— Suez	2320 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	450 25
— 1871 3 0/0	403 75	Dépôts et Comptes courants	600 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1875 4 0/0	522 —	Société Générale	460 —	Autrichien 4 0/0 or	92 60	Est 3 0/0 anc. r. à 500	412 50
— 1876 4 0/0	520 —	Est	805 —	Dette d'Égypte 6 0/0	472 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	417 —
— 1886 3 0/0	388 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1340 —	Extérieur 4 0/0	75 75	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	416 —
Bons de liquidation	523 —	Midi	1197 50	Hongrie 4 0/0 or	86 —	Nord 3 0/0 r. à 500	424 50
				Italie 5 0/0	94 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	420 —
				Portugal 4 1/2 1888	499 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	417 —